

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance spéciale des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 10 décembre 2018, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx et Chantal Blanchette, messieurs Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Proulx

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

PRÉSENTATION, DISCUSSION ET ADOPTION DU BUDGET 2019

Avec la nouvelle année qui approche à très grands pas, il est maintenant le temps, pour la Municipalité, d'adopter le budget 2019. Dès le début des travaux sur le nouveau budget, le conseil municipal a rencontré les représentants de chacun des comités pour connaître leurs besoins pour être en mesure par la suite de préparer un budget équilibré et répondant aux besoins. Voici donc un résumé du budget 2019 et les changements qu'il apporte :

-Les taux de taxation restent les mêmes, ce qui veut dire que la taxe foncière est de 0,82\$/100\$ d'évaluation

- Toutes les autres tarifications pour les services municipaux aussi restent identiques à 2018.

-Le budget total **Administration générale** passe de 428 104\$ à 428 494\$ soit une légère augmentation de moins d'un (1) %.

-Pour la **Sécurité publique**, c'est 229 354\$ qui ont été budgétés versus 219 389\$ en 2018. C'est une augmentation de 4.55% qui s'explique par l'annonce de la hausse de la tarification de la Sûreté du Québec qui avoisinerait 5%.

-Le total **Transport routier** passe de 502 106\$ en 2018 à 538 169\$ à la hausse de 7,2%. Nous avons en outre budgété la somme nécessaire pour la modification de l'éclairage de rue pour le DEL, prévu plus d'essence et de diesel pour les camions puisque nous les utilisons en premier avant de demander des sous-traitants et nous avons majoré le poste sable et sel puisque nous devons maintenant déneiger la montée St-François jusqu'à Berthier-sur-Mer.

-Pour l'**Hygiène du milieu**, c'est une diminution de 2,5% qui nous amène à un budget de 594 117\$. Une diminution dans la quote-part pour les boues des fosses septiques et de la régie L'Islet-Montmagny sont parmi les causes de cette diminution.

-L'**Urbanisme et mise en valeur du territoire** passe de 169 456\$ à 171 078\$ en augmentation de 0,9%.

- Le total **Loisirs et culture** augmente de 1,6% pour 2019 soit 299 006\$.

Donc, le budget total 2019 est de 2 993 656\$ c'est-à-dire 0,63% de plus que l'année 2018.

La valeur foncière de la Municipalité passe, elle, de 173 861 500\$ à 174 353 800\$, une hausse de 0,28%.

L'indice des prix à la consommation qui a servi au calcul des augmentations salariales est celui de septembre et est de 2,2%.

Pour une deuxième année consécutive, les élus municipaux ont renoncé à la hausse salariale.

Est-ce que le Conseil Municipal adopte le Budget 2019 tel qu'il lui est présenté ?

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud adopte le budget suivant pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019 pour des fins administratives des divers services aux contribuables et l'établissement du taux des taxes foncières, des taxes spéciales, ainsi que les compensations reliées aux services municipaux qui génèrent l'ensemble des coûts de la gestion municipale.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS
Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme
ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée.
La séance se termine à 20 h 04.

Adopté unanimement

Frédéric Jean, maire
Rémi Montminy, dir. général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.